

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### Antienne à la sainte Vierge après les vêpres



**QUESTION.** — L'*Ami du clergé* a dit dernièrement (n. 35, du 1 sept., p. 767) que, quand l'office de chœur est suivi immédiatement du salut, on ne doit pas chanter l'antienne finale à la sainte Vierge, *quia non disceditur a choro*. La pratique générale dans notre diocèse est de chanter cette antienne même quand les vêpres sont suivies d'un salut, ou d'une procession du saint Rosaire, ou des prières d'une neuvaine, ou d'un mois de dévotion. Ne serait-il pas opportun de modifier notre pratique et d'omettre le chant de l'antienne finale dans tous ces cas ?

**RÉPONSE.** — Cette réponse de l'*Ami du clergé*, dont nous ne pouvons trop recommander la lecture, est bien conforme aux rubriques. Seulement elle ne s'applique pas à notre cas.

A la vérité la question posée à l'*Ami* ne définit pas nettement les circonstances, mais toutefois la réponse basée sans doute sur l'expression tirée de la rubrique mentionnée dans la question, fait supposer qu'il s'agit d'une église tenue à l'office de chœur. Or, dans ces églises, comme le dit la rubrique, on dit toujours cette antienne, après chaque office, si l'on ne continue pas l'office (Prime, off. des défunts, litanies des Rogations ou messe) et par suite *si l'on sort du chœur*; si l'on ne sort pas du chœur, pour qu'on ajoute quelqu'une des cérémonies précédentes, on omet cette antienne; après complies au contraire, on dit toujours l'antienne, sans doute parce que c'est la fin de l'office entier du jour liturgique, quand même on ajouterait quelqu'une des prières susdites. Tel est le cas que vise l'*Ami du clergé*.

Mais en-dehors du chœur, comme dans les églises qui n'ont pas la récitation ou la psalmodie de l'office chaque jour, on ne

dit l'an  
ne récite

Or da  
pas l'occ  
De là s  
chanter  
qui a lieu  
quelques  
Fabre, d  
qu'on la c  
cet usage  
ment la C  
ou devait  
églises no  
qu'après l  
sition et l'  
fait une c  
bénédiction  
entre les v  
cession ; d,  
tabernacle  
grégation  
est louable d  
Vierge. Mg  
plus tard i  
ecclésiastiqu  
1890) qu'on  
certainemen  
ne l'a pas me  
lui était sou

Or cette dé  
églises où l'